

Interpellation présentée par le député :
M. Olivier Wasmer

Date de dépôt : 17 septembre 2009

Interpellation urgente écrite **Mais que fait la Police ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le numéro 117 d'urgence répond de moins en moins souvent, si ce n'est par répondeur automatique interposé ! Les postes de Police de quartier sont quasiment toujours fermés et ne répondent qu'occasionnellement au téléphone, leur répondeur renvoyant à la Centrale de Police 117, laquelle, de plus en plus souvent, ne répond pas pendant près de 10 mns aux appels d'urgence.

Il y a lieu de constater que depuis deux ou trois ans, de plus en plus de touristes étrangers et de citoyens se font agresser dans la rue en plein jour, et, lorsqu'ils vont au poste de Police, il a été confirmé à de nombreuses reprises par différents médias, de même qu'au soussigné, que les gendarmes de faction dissuadent les plaignants de déposer plainte ou refusent purement et simplement de les enregistrer !

Bien plus grave encore ! Lorsque des plaintes sont déposées dans un poste de Police, il arrive que les gendarmes ne soient pas au courant que d'autres plaintes ont pu être déposées dans un autre poste et ne procèdent à aucune vérification interne leur permettant de connaître le suivi d'une plainte.

D'autre part, lorsqu'il s'est agi l'année dernière d'interpeller d'une manière musclée le fils du Président KADAFI, la Police a tout mis en oeuvre par de nombreux effectifs, à ce moment là, alors même qu'elle ne déploie pas la même efficacité pour arrêter les nombreux voleurs à la tire, trafiquants de drogue, agresseurs en tout genre, pour protéger au quotidien les citoyens et

les touristes honnêtes qui n'osent même plus se promener dans les rues en plein été.

De nombreux parlementaires ont déjà proposé divers remèdes pour que la police fasse son travail par l'augmentation de ses effectifs, en augmentant notamment l'âge d'engagement des policiers - motion de M. Olivier WASMER - d'engagement de policiers ressortissants de l'UE comme l'ont demandé les Verts, motions qui n'ont été, en l'état, suivies d'aucun effet sur le gouvernement.

Faudra-t-il que les citoyens ou les touristes rendent eux-mêmes justice en se défendant de manière musclée contre les agressions permanentes dont ils sont victimes ?

Le Conseil d'Etat devra répondre de ses actes devant le peuple, puisqu'à l'évidence il semble être totalement sourd aux diverses demandes, motions, interpellations urgentes, voire articles de presse.

Bien plus, la Radio romande rapportait le 10 août 2009 que, suite aux graves sévices subis par un citoyen saoudien il y a plus de 3 semaines, resté dans le coma plusieurs jours, la police ne semblait être au courant de rien, et bien plus, M. MOUTINOT ne voulait pas répondre aux questions du journaliste.

Mes questions sont les suivantes :

- *Est-ce-que le Conseil d'Etat entend laisser pourrir la situation plus avant ?*
- *Quelles sont les mesures immédiates que va prendre le Conseil d'Etat pour garantir la sécurité à Genève ?*
- *Comment le Conseil d'Etat entend-il rendre des comptes au Parlement sur ses graves manquements ?*